

Formation SSIAP 1

SSIAP1

Devenez agent de sécurité incendie SSIAP 1 et développez les compétences indispensables pour prévenir les risques, intervenir efficacement et assurer la sécurité des personnes dans les ERP et les IGH. À Lyon, EVINCEL vous prépare concrètement aux épreuves du diplôme grâce à une formation complète, des mises en situation professionnelles et un accompagnement pédagogique tout au long du parcours.

Présentiel - Synchron

Objectifs

Permettre aux participants d'accéder aux fonctions d'agent de sécurité incendie et d'assistance à personnes dans les établissements recevant du public — ERP — et les immeubles de grande hauteur — IGH.

Préparer efficacement à l'obtention du diplôme SSIAP 1, qualification réglementaire reconnue par les employeurs du secteur de la sécurité incendie.

Renforcer l'employabilité et favoriser l'évolution professionnelle des agents de sécurité, personnels techniques, agents d'accueil ou personnes en reconversion professionnelle.

Répondre aux besoins de recrutement des entreprises et des établissements recherchant des agents formés à la prévention incendie, à l'évacuation, à la première intervention et à l'assistance aux personnes.

Développer des compétences immédiatement mobilisables en situation professionnelle, grâce aux rondes de sécurité, aux exercices pratiques et aux mises en situation réalisées pendant la formation.

Contribuer à la sécurisation des ERP et des IGH, en mettant à disposition des employeurs des personnels capables d'appliquer les consignes, d'exploiter un poste de sécurité et d'intervenir face à un début de sinistre.

Accompagner les entreprises dans la professionnalisation de leurs équipes de sécurité incendie et dans le maintien d'un niveau de prévention adapté à leurs activités.

Les + métier

Préparez le diplôme SSIAP 1 à Lyon avec EVINCEL : formation réglementaire, exercices pratiques, examen et accompagnement personnalisé.



Public Visé

Toute personne souhaitant obtenir le diplôme SSIAP 1 et exercer les fonctions d'agent de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes dans un ERP ou un IGH : agents de sécurité, personnels de surveillance, d'accueil, de maintenance ou d'exploitation, salariés, demandeurs d'emploi et personnes en reconversion professionnelle, sous réserve de satisfaire aux prérequis réglementaires.



Pré Requis

Pour accéder à la formation SSIAP 1, le candidat doit :

• **Être titulaire de l'une des qualifications de secourisme suivantes :**

- AFPS ou PSC datant de moins de deux ans ;
- ou SST en cours de validité ;
- ou PSE 1 en cours de validité.

•

• **Satisfaire à une évaluation préalable réalisée par le centre de formation**, permettant de vérifier sa capacité à :

- rendre compte, sur une main courante, des anomalies constatées lors d'une ronde ;
- alerter correctement les services de secours.

•

• **Être déclaré apte physiquement à l'exercice de la fonction**, cette aptitude devant être attestée par un certificat médical :

- conforme au modèle prévu à l'annexe VII de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié ;
- datant de moins de trois mois à l'entrée en formation.

•

Ces conditions sont fixées par l'article 4 de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié, dans sa version en vigueur depuis le 10 juillet 2024.

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Identifier les mécanismes de naissance, de développement et de propagation d'un incendie, ainsi que les effets du feu sur les personnes, les biens et les structures.

Appliquer les principes fondamentaux de la sécurité incendie dans les ERP et les IGH, notamment en matière de classement, de desserte,

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : SSIAP1-20260819



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

d'isolement, de compartimentage, d'évacuation, de désenfumage et d'éclairage de sécurité.

Identifier le rôle et le fonctionnement des principales installations techniques de sécurité, notamment les systèmes de sécurité incendie, les colonnes sèches ou humides et les installations fixes d'extinction automatique.

Effectuer une ronde de sécurité, repérer les anomalies et les situations dangereuses, surveiller les travaux, renseigner la main courante et rendre compte à sa hiérarchie.

Exploiter un poste de sécurité incendie, réceptionner une alarme ou une alerte, appliquer les consignes, réaliser une levée de doute et prendre les premières mesures adaptées.

Mettre en œuvre les moyens de secours et d'extinction appropriés, intervenir précocement face à un début d'incendie et participer à l'évacuation ainsi qu'à l'assistance des personnes.

Donner l'alerte, accueillir et guider les services publics de secours, tout en sensibilisant les occupants aux consignes de sécurité incendie et aux conduites à tenir en cas de sinistre.

Parcours pédagogique

1. Le feu et ses conséquences – 6 heures

- Théorie du feu : éclosion, développement, causes et classes de feu ;
 - dangers des fumées et conduite à tenir dans un local enfumé ;
 - modes de propagation du feu : conduction, convection, rayonnement et projection ;
 - réaction et résistance au feu des matériaux et éléments de construction ;
 - exercice pratique de déplacement et de sortie d'un local enfumé.
- ### 2. Sécurité incendie – 17 heures
- classement des établissements recevant du public — ERP — et des immeubles de grande hauteur — IGH ;
 - fondamentaux et principes généraux de la sécurité incendie ;
 - desserte des bâtiments et accessibilité des moyens de secours ;
 - isolement des risques, cloisonnement et compartimentage ;
 - dégagements, évacuation du public et prise en compte des occupants ;
 - principes, fonctionnement et mise en œuvre du désenfumage ;
 - éclairage normal et éclairage de sécurité ;
 - présentation des différents moyens de secours et systèmes d'alerte.
- ### 3. Installations techniques – 9 heures
- installations électriques et sources électriques de sécurité ;
 - organes de coupure d'urgence et maintien des installations de sécurité ;
 - fonctionnement des ascenseurs, monte-charges et nacelles ;
 - conduite à tenir en présence d'une personne bloquée dans une cabine ;
 - installations fixes d'extinction automatique : sprinkleurs et brouillard d'eau ;
 - composition et entretien des colonnes sèches et humides ;
 - définition, composition et fonctionnement du système de sécurité incendie — SSI ;
 - interprétation des informations, alarmes et signalisations transmises par le SSI.
- ### 4. Rôle et missions de l'agent de sécurité incendie – 18 heures
- organisation, composition et missions du service de sécurité incendie ;
 - application des consignes générales et particulières de sécurité ;
 - rédaction et renseignement de la main courante ;
 - fonctionnement et exploitation du poste de sécurité ;
 - réception et traitement des appels d'alerte interne ;
 - réalisation des rondes de sécurité et recherche d'anomalies ;
 - surveillance des travaux et contrôle des permis de feu ;
 - mise en œuvre des extincteurs et des robinets d'incendie armés — RIA ;
 - appel, accueil et guidage des services publics de secours ;
 - sensibilisation des occupants aux règles de prévention et aux conduites à tenir.
- ### 5. Concrétisation des acquis – 17 heures
- visites applicatives d'établissements recevant du public ;
 - découverte de l'organisation d'un poste et d'un service de sécurité incendie ;
 - identification des installations techniques et des moyens de secours ;
 - réalisation de parcours de ronde de sécurité ;
 - mises en situation d'intervention en équipe ;
 - traitement de situations comportant des fumées, un début d'incendie, une évacuation, une victime ou un danger imminent ;
 - levée de doute et application des consignes ;
 - utilisation des moyens de communication ;
 - débriefing et analyse des actions réalisées.

3. Installations techniques – 9 heures

La formation alterne enseignements théoriques, visites applicatives, exercices pratiques, rondes de sécurité, manipulation des moyens d'extinction et mises en situation professionnelles.

Méthodes pédagogiques

La formation s'appuie sur une pédagogie active et participative, alternant acquisition des connaissances réglementaires et mise en application professionnelle :

Moyens pédagogiques

La formation SSIAP 1 est réalisée au moyen d'équipements, de supports et d'installations permettant l'acquisition et la mise en pratique des

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : SSIAP1-20260819



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

- apports théoriques structurés et contextualisés par le formateur ;
- présentations interactives favorisant les échanges d'expériences et les questions des participants ;
- analyses de situations professionnelles rencontrées dans les ERP et les IGH ;
- études de cas permettant d'appliquer les principes de sécurité incendie ;
- démonstrations commentées du fonctionnement des installations et des moyens de secours ;
- exercices pratiques de rédaction de consignes, de comptes rendus et de mains courantes ;
- entraînements à la réalisation de rondes de sécurité et à l'identification des anomalies ;
- visites applicatives d'établissements permettant d'identifier les installations techniques, le poste de sécurité et l'organisation du service de sécurité incendie ;
- mises en situation d'intervention : réception d'une alarme, levée de doute, gestion d'un début d'incendie, évacuation, assistance à une victime, alerte et accueil des secours ;
- exercices pratiques de manipulation des moyens d'extinction ;
- QCM, questions orales et exercices de restitution tout au long de la formation ;
- corrections collectives et débriefings individualisés après chaque exercice ;
- entraînements aux épreuves écrite et pratique de l'examen SSIAP 1 ;
- adaptation de l'accompagnement pédagogique au niveau, aux acquis et à la progression de chaque participant.

compétences réglementaires :

- salle de formation adaptée, équipée d'un ordinateur, d'un vidéoprojecteur et d'un tableau ou paperboard ;
- supports pédagogiques numériques et audiovisuels : présentations, photographies, schémas, vidéos techniques et études de situations professionnelles ;
- livret ou support de formation remis à chaque participant ;
- textes réglementaires et documentation technique relatifs à la sécurité incendie dans les ERP et les IGH ;
- système de sécurité incendie de catégorie A ou équipement analogue permettant la réception et le traitement d'alarmes ;
- détecteurs incendie, déclencheurs manuels et dispositifs actionnés de sécurité ;
- volet de désenfumage, clapet coupe-feu, commandes manuelles et équipements permettant d'en comprendre le fonctionnement et le réarmement ;
- blocs autonomes d'éclairage de sécurité permettant de présenter leurs différents états de fonctionnement et de panne ;
- extincteurs à eau pulvérisée, à poudre et au dioxyde de carbone, ainsi que des extincteurs pédagogiques ;
- bac à feux écologique à gaz ou aire d'exercice adaptée permettant la manipulation des extincteurs sur feu réel ;
- robinet d'incendie armé en état de fonctionnement ;
- éléments de démonstration d'une installation fixe d'extinction automatique : têtes de sprinkleur, diffuseurs et accessoires ;
- moyens mobiles de communication, téléphones, émetteurs-récepteurs et dispositifs de contrôle de ronde ;
- main courante, registre de sécurité, fiches de consignes, permis de feu, plans d'intervention et autres documents utilisés au poste de sécurité ;
- matériels permettant la création d'anomalies et la réalisation de rondes de sécurité ;
- questionnaires, QCM, études de cas, grilles d'évaluation et supports d'examens blancs ;
- système informatisé de réponses utilisé dans le cadre de l'épreuve réglementaire ;
- accès à des établissements supports permettant la réalisation des visites applicatives réglementaires et l'observation des installations de sécurité incendie en situation réelle.

Les équipements utilisés sont vérifiés avant les séquences pratiques. Les exercices sur feu réel sont organisés dans une zone sécurisée, sous la surveillance directe du formateur et conformément aux consignes de sécurité applicables.

Modalités de suivi

Le suivi de l'exécution et de l'assiduité est assuré au moyen :

- de **feuilles d'émargement individuelles**, signées par le stagiaire et le formateur pour chaque demi-journée de formation ;
- d'un **planning détaillé de la session**, précisant les séquences pédagogiques, leurs horaires et les formateurs intervenants ;
- du pointage et de l'enregistrement des éventuels retards ou absences ;
- d'une **fiche individuelle de suivi pédagogique**, renseignée par le formateur tout au long de la formation ;
- du suivi des résultats obtenus aux QCM, exercices pratiques, rondes de sécurité, mises en situation et examens blancs ;
- de bilans réguliers permettant d'identifier les difficultés rencontrées et de mettre en place les actions correctives nécessaires ;

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : SSIAP1-20260819



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

- d'un bilan de fin de formation et d'un questionnaire de satisfaction complété par chaque participant.

Les fiches d'assiduité, le programme et le planning détaillé de la session sont conservés par le centre de formation agréé. Le planning doit être paraphé par les formateurs ayant assuré les différentes séquences pédagogiques et validé par le responsable du centre. La formation SSIAP 1 doit représenter un volume minimal de **67 heures, hors examen et temps de déplacement**. Toute absence susceptible de réduire le temps de formation effectivement suivi en dessous de ce minimum doit donc faire l'objet d'un rattrapage avant la présentation du candidat à l'examen.

À l'issue de la formation et de l'examen :

- une attestation de fin de formation peut être remise au participant ;
- le candidat admis reçoit le **diplôme SSIAP 1**, après signature par les autorités compétentes ;
- le candidat non certifié reçoit une **fiche individuelle d'examen** précisant les épreuves validées et les motifs éventuels d'ajournement ;
- le centre de formation assure la conservation des documents réglementaires et la traçabilité des diplômes délivrés.

Qualification Intervenant-e-s

Formateur qualifié et expérimenté en sécurité incendie, intervenant pour un centre SSIAP agréé et justifiant de compétences en rapport avec les matières dispensées. L'équipe pédagogique comprend au moins un formateur titulaire du SSIAP 3 ou d'une qualification réglementaire admise en équivalence.

Méthodes et modalités d'évaluation

Les acquis des participants sont évalués tout au long de la formation au moyen de :

- questionnaires de connaissances et QCM ;
 - études de cas et questions orales ;
 - exercices pratiques et mises en situation d'intervention ;
 - rondes de sécurité avec recherche et identification d'anomalies ;
 - exercices d'exploitation du poste de sécurité ;
 - rédaction et renseignement d'une main courante ;
 - évaluations formatives permettant au formateur de mesurer la progression de chaque participant et de proposer, si nécessaire, des actions correctives.
- Examen certificatif SSIAP 1

La formation est validée par un examen réglementaire comportant deux épreuves :

Épreuve écrite :

- QCM de 30 questions portant sur l'ensemble du programme ;
- durée : 30 minutes ;
- épreuve notée sur 20 ;
- une note minimale de **12/20** est nécessaire pour valider cette épreuve.

Épreuve pratique :

- réalisation d'une ronde de sécurité comportant des anomalies ;
- découverte et traitement d'une situation de sinistre ;
- questions complémentaires posées par le jury ;
- renseignement d'une main courante portant sur l'une des anomalies constatées ;
- durée : 15 minutes par candidat ;
- résultat : **apte ou inapte**.

Le candidat obtient le diplôme SSIAP 1 lorsqu'il obtient au moins **12/20 à l'épreuve écrite** et qu'il est déclaré **apte à l'épreuve pratique**.

En cas d'ajournement à une ou aux deux épreuves lors de la première présentation, le candidat dispose d'un délai d'un an à compter de la date de l'examen pour valider l'ensemble des épreuves. Au-delà de ce délai, le bénéfice des épreuves acquises est perdu et une nouvelle formation complète doit être suivie avant une nouvelle présentation à l'examen.

Moyens à mettre en oeuvre

Formation organisée dans les locaux d'EVINCEL. Aucun moyen pédagogique particulier n'est à fournir par le client. EVINCEL met à disposition les locaux, supports, équipements techniques et matériels nécessaires à la réalisation de la formation SSIAP 1. Formation organisée dans les locaux du client : nous réserve d'une validation préalable des conditions d'accueil par EVINCEL, le client met à disposition : une salle de formation adaptée à l'effectif, suffisamment éclairée et ventilée ; des tables, des chaises, des prises électriques et un espace de projection ; un accès sécurisé aux sanitaires et aux espaces de pause ; un interlocuteur chargé de l'accueil du formateur et de l'accès aux installations ; les autorisations nécessaires pour accéder aux locaux techniques et aux installations de sécurité incendie ; un établissement ou un espace adapté à la réalisation des visites applicatives et des rondes de sécurité ; lorsque cela est prévu dans la convention, l'accès à un poste de sécurité, au système de sécurité incendie, aux dispositifs de désenfumage, à l'éclairage de sécurité et aux moyens de secours ; les plans d'intervention, consignes de sécurité, registres, procédures internes et documents nécessaires aux exercices contextualisés ; une zone extérieure sécurisée lorsque des exercices pratiques de manipulation des moyens d'extinction sont organisés sur le site. La répartition précise des équipements et matériels entre EVINCEL et le client est définie avant la formation. La session ne peut être réalisée sur le site du client qu'après vérification de l'adéquation des locaux, des installations et des conditions de sécurité avec les exigences de la formation SSIAP 1.

Modalités d'accessibilité handicap

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve de la compatibilité de leur situation avec les **prérequis réglementaires**, les activités pratiques et les conditions d'exercice de la fonction d'agent SSIAP 1.

Afin d'étudier les besoins de compensation, le participant ou le commanditaire est invité à signaler toute situation de handicap dès l'inscription.

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : SSIAP1-20260819

Le référent handicap d'EVINCEL analyse alors la faisabilité du parcours et les aménagements mobilisables : accessibilité des locaux, adaptation des supports, modalités de communication, organisation des pauses, accompagnement pédagogique ou aménagement des modalités d'évaluation. Les organismes de formation doivent rechercher des adaptations individualisées des méthodes, des supports et des modalités d'évaluation. L'accès à la formation SSIAP 1 reste toutefois conditionné à la présentation d'un **certificat médical d'aptitude datant de moins de trois mois**, conforme à l'annexe VII de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié. La décision d'aptitude relève du médecin.

Le candidat doit notamment pouvoir :

- suivre des enseignements théoriques de plusieurs heures ;
- réaliser des exercices d'extinction sur feu réel ;
- manœuvrer des moyens d'extinction tels qu'un RIA ;
- se déplacer dans les étages d'un bâtiment sans ascenseur ;
- fournir un effort physique équivalent à une course d'environ 400 mètres ;
- monter sur une échelle jusqu'à deux mètres ;
- pratiquer les gestes de premiers secours ;
- participer à l'évacuation urgente d'une victime potentielle ;
- distinguer les couleurs des signaux des tableaux d'alarme ;
- communiquer oralement et au moyen d'équipements filaires ou radio.

Les aménagements pédagogiques étudiés ne peuvent donc pas supprimer les compétences pratiques, les prérequis médicaux ou les épreuves réglementaires nécessaires à l'obtention du diplôme SSIAP 1.



Durée

67.00 Heures **9.5** Jours 4 à 10 participants

Effectif



Contactez-nous !

Le service Formation
Responsable pédagogique

Tél. : 0478225898
Mail : contact@evincel.fr

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : SSIAP1-20260819



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427